

DEMANDE DE CREATION D'UN POINT D'ARRET DE TRANSPORT SCOLAIRE

AVIS DE LA COMMUNE
pour la création du point d'arrêt

FAVORABLE

Avec conditions :

DEFAVORABLE

IMPORTANT : imprimé à compléter et à adresser à la mairie de votre domicile

Identité du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

Eléments de contexte

Emplacement précis de l'arrêt demandé :

Nombre d'élèves concernés :

Etablissement(s) scolaire(s) fréquenté(s) :

Niveau de scolarité du ou des élève(s) concerné(s) :

Sens aller demandé : OUI NON

Sens retour demandé : OUI NON

Justification de la demande

(joindre un plan localisant l'arrêt demandé)

Signature du demandeur

Fait à..... le/...../20....

Signature :

Modalités pour les demandes de point d'arrêt

Toutes les demandes de création de point d'arrêt sont régies par l'article 3 du règlement du transport scolaire organisé par Grand Poitiers Communauté urbaine en vigueur dont voici un extrait :

- ▶ La création d'un point d'arrêt ne constitue pas un droit.
- ▶ Grand Poitiers Communauté urbaine apprécie seule l'opportunité de cette création au regard de la sécurité, du temps de transport et de l'incidence financière de la demande.
- ▶ Toute demande doit être formulée par écrit à Grand Poitiers Communauté urbaine par la Commune ou l'autorité de second rang compétente et contenir les éléments minimaux suivants :
 - L'adresse du domicile du ou des demandeurs
 - La localisation précise du point d'arrêt demandé (plan de situation)
 - Le nombre d'élèves concernés
 - L'établissement d'enseignement où est/sont scolarisé(s) le ou les demandeur(s).
 - Le niveau de scolarisation de chaque élève(s) concerné(s)